

AVIS D'OUVERTURE DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE SESSION 2027

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise en 2027 **un concours externe et un concours interne** pour l'accès au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe. Ces concours sont organisés pour le compte des Centres de Gestion de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.

Nombre de postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts est fixé à **80** répartis comme suit :

EXTERNE	INTERNE	TOTAL
48	32	80

Le nombre de postes ouverts est susceptible d'être modifié jusqu'à la date de la 1^{ère} épreuve, fixée à compter du 25 mars 2027 (date nationale).

Conditions d'inscription

Le concours externe est ouvert aux candidats :

- titulaire d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux (ex : BAPAAT...);

Ou

- justifiant d'une qualification et/ou d'une expérience professionnelle reconnue comme équivalente par la commission REP/RED (Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle/Reconnaissance d'équivalence de diplôme) du CNFPT.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- Les parents d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ;
- Les sportifs, juges et arbitres de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaire de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, ou agent en fonction dans une organisation internationale, et justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours (soit le 1^{er} janvier 2027) d'une année au moins de services publics effectifs.

Quelle que soit la voie de concours, pour être admis à concourir, le candidat devra en outre remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique suivantes :

- posséder la nationalité française ou celle de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant.

En cas de succès au concours, le candidat devra justifier, auprès de l'autorité territoriale désirant le nommer, n'avoir subi aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions, jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont il est ressortissant et remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

Notre mission,
faciliter
les vôtres !

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE

Maison des Communes de la Vendée

65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche-sur-Yon cedex

Tél. : 02 51 44 50 60 – e-mail : direction@cdg85.fr

www.maisondescommunes85.fr

Date et lieu des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront à la Chaize-le-Vicomte (85) le 25 mars 2027 et/ou pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves, dans les locaux du Centre de Gestion à la Roche-sur-Yon (85).

*Le Centre de Gestion se réserve la possibilité, au regard d'éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives : de modifier les dates des épreuves et/ou de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. **Les candidats devront se conformer strictement au centre d'épreuve, à la date et à l'horaire indiqués sur leur convocation.***

Les dates et lieu de déroulement des épreuves d'admission seront communiquées ultérieurement.

Préinscription en ligne du 29 septembre au 4 novembre 2026

Une préinscription individuelle en ligne au concours d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe sera ouverte du 29 septembre 2026 au 4 novembre 2026 inclus (avant minuit heure métropolitaine) sur le portail national www.concours-territorial.fr ou sur le site internet du CDG 85 www.maisondescommunes85.fr (le candidat sera redirigé automatiquement sur le portail www.concours-territorial.fr).

Les candidats pourront y saisir leurs données pour ainsi effectuer leur préinscription auprès du Centre de Gestion de la Vendée, selon les dates et heures mentionnées ci-dessus.

Clôture de l'inscription au plus tard le 12 novembre 2026

Par voie dématérialisée, le candidat devra déposer son formulaire d'inscription signé et les pièces justificatives requises sur son « espace sécurisé candidat » créé au moment de sa préinscription accessible depuis le site internet du CDG 85 (www.maisondescommunes85.fr).

Le candidat devra impérativement valider l'envoi de son dossier, avant minuit le 12 novembre 2026 (heure métropolitaine), en appuyant sur le bouton « Clôturer mon inscription ». Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée. Aucun courrier ou communication ne sera effectué par le CDG 85 pour notifier l'annulation de la préinscription.

La préinscription sur internet (ou la demande de retrait de dossier par voie postale) et le dépôt du dossier d'inscription sont des décisions à caractère individuel. En conséquence, le CDG 85 ne validera l'inscription du candidat qu'après clôture du dossier dans les conditions et les délais fixés ci-dessus. Il appartient ainsi au candidat de s'assurer de la bonne réception de son dossier d'inscription par le service concours en consultant son accès sécurisé.

Communication du service concours

Toute communication du service concours à destination du candidat (convocation à l'épreuve, résultats, attestation de présence...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet www.maisondescommunes85.fr rubrique « Concours ».

Ainsi, aucun document ne sera adressé aux candidats par voie postale ou par courriel.

Le candidat attestera au moment de son inscription être informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé et télécharger et/ou imprimer les documents y figurant afin de les conserver.

Tous renseignements complémentaires et en particulier, les conditions d'inscription, la nature et le contenu des épreuves sont disponibles dans la brochure d'information de ces concours publiée sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée (www.maisondescommunes85.fr) et pourront, le cas échéant, être délivrés sur simple demande.

Les concours sont organisés conformément au règlement général des concours et examens professionnels consultable sur le site internet du Centre de Gestion (www.maisondescommunes85.fr) et communicable à toute personne en faisant la demande.